



**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2391

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid**

service : **Direction de la prospective et du dialogue public**

**Rapporteur** : Monsieur Grivel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011**

**Délibération n° 2011-2391**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, avec le soutien de la région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), développe depuis quelques années une politique d'encouragement à des déplacements domicile-travail plus durables en incitant à la mise en œuvre de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE). L'objectif principal est de réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour effectuer ces déplacements.

Dans ce contexte, l'association Techlid a engagé, depuis 2008, la mise en œuvre d'un PDIE. Un diagnostic PDIE a été réalisé, après enquête, auprès des salariés de la zone et a permis d'élaborer 2 plans d'actions successifs (2008/2009, 2010).

Il est proposé de maintenir et de conforter l'animation de ce plan d'action "mobilité durable". A l'instar de ce qui est mis en place sur d'autres territoires (Vallée de la chimie, Lyon sud-est, Porte des Alpes, ZI Meyzieu, Lyon presqu'île), l'association Techlid sollicite le soutien de la Communauté urbaine pour mettre en place un poste d'animateur mobilité, permettant de décliner sur le terrain, la mise en œuvre du PDIE.

Ce dispositif d'animation, sur une durée de un an, permettra de sensibiliser les entreprises du secteur pour les faire adhérer à la démarche (covoiturage, modes doux, information des chefs d'entreprises, etc.) mais également d'accentuer des initiatives locales concernant les transports collectifs afin de promouvoir le dispositif Atobus du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

La participation de la Communauté urbaine de Lyon serait est de 8 000 € sur la base du budget prévisionnel suivant :

Charges	salaire et frais de fonctionnement	27 348 €
Produits	financement propre	19 348 €
	Communauté urbaine de Lyon	8 000 €

Afin de soutenir cette démarche de mobilité durable, il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Techlid ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association Techlid dans le cadre du dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Techlid définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - fonction 020 - compte 657 480.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**